

INSTITUT SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE PÉDAGOGIE – IMEP Asbl

Appel aux candidatures pour les emplois du PERSONNEL ENSEIGNANT à pourvoir à l'Institut supérieur de Musique et de Pédagogie (année académique 2019-2020)

Le présent appel est lancé conformément aux dispositions du décret du 20 décembre 2001 fixant les règles spécifiques à l'Enseignement supérieur artistique des Écoles supérieures des Arts libres subventionnées.

Il vise les emplois vacants des fonctions de conférencier, d'assistant, d'accompagnateur, de chargé d'enseignement et de professeur à l'Institut Supérieur de Musique et de Pédagogie - IMEP asbl.

Ces fonctions sont définies aux articles 69 et 75 du décret du 20 décembre 2001, précité.

Cet appel vise également les emplois de coordinateur qualité et de conseiller pour la prévention et la protection au travail.

Forme de la candidature et documents à annexer

La demande comportera :

- . l'annexe CE-1 - Acte de candidature cadre enseignant disponible sur www.imep.be et reprenant :
 - . l'identité du candidat ;
 - . la description de l'emploi vacant sollicité repris au tableau disponible sur le lien suivant : www.imep.be (n° de l'emploi, fonction, cours à conférer, volume de la charge) ;
 - . les titres et diplômes * ;
 - . le projet pédagogique et artistique relatif au cours à conférer tel que prévu par l'article 8 du décret précité * ;
 - . le relevé des diverses expériences professionnelles et la liste des publications scientifiques (cv complet) * ;
 - . un extrait de casier judiciaire (modèle 2) * ;
 - . pour les professeurs de cours artistiques, les chargés d'enseignement et les accompagnateurs uniquement, une attestation prouvant la reconnaissance de l'expérience utile comme visé à l'article 68 *.
- A défaut, une demande de reconnaissance de l'expérience utile acquise hors enseignement (cfr annexes CE-2, CE-3 et CE-4 disponibles sur www.imep.be).
- ! Les candidats dont l'expérience utile n'a pas encore été reconnue par le Gouvernement, doivent introduire leurs demandes, par lettre recommandée à la poste et adressée au président de la Commission :

*Président de la Commission de reconnaissance d'expérience utile et de notoriété
Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale de l'Enseignement
City Center Office
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 (local 2G21)
1000 Bruxelles*

* Les candidats à un emploi vacant mais déjà engagés à l'Institut ne sont plus tenus de présenter ces documents.

Informations complémentaires

- . Le candidat qui sollicite plusieurs emplois, introduit une candidature séparée pour chacun d'eux.
- . Nul ne peut être désigné et engagé à titre temporaire, s'il ne remplit les conditions précisées à l'article 364 et 365 du décret du 20 décembre 2001 précité.
- . Les candidats sont avertis du fait que le volume indiqué pourrait être modifié en début d'année académique en fonction de l'évolution de la population étudiante.
- . Les candidats sont avertis du fait qu'ils sont susceptibles d'être convoqués pour un examen de recrutement qui aura lieu le **vendredi 5 avril 2019** à l'IMEP.

Appel aux candidatures pour les emplois du PERSONNEL ADMINISTRATIF à pourvoir à l'Institut supérieur de Musique et de Pédagogie (année académique 2019-2020)

Le présent appel aux candidats à une désignation à titre temporaire pour les besoins administratifs est lancé conformément aux dispositions du décret du 20 juin 2008. Les titres, les fonctions et les conditions requises sont définis aux articles 3 et 10 dudit décret.

Forme de la candidature et documents à annexer

La demande comportera:

- . l'annexe CA-1 - Acte de candidature cadre administratif disponible sur www.imep.be ;
- . un cv et une lettre de motivation * ;
- . une copie du (des) diplôme(s) * ;
- . l'annexe CA-2 - Etat des services administratifs disponible sur www.imep.be *.

* Les candidats à un emploi vacant mais déjà engagés à l'Institut ne sont plus tenus de présenter ces documents.

Les candidats sont avertis du fait que les postes proposés pourraient être modifiés en début d'année académique en fonction de l'encadrement attribué par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

INTRODUCTION DE TOUTES LES CANDIDATURES

Sous peine de nullité, les candidatures sont introduites uniquement auprès du Pouvoir Organisateur de l'IMEP par lettre recommandée, au plus tard le **21 mars 2019** le cachet de la poste faisant foi (candidature, projet pédagogique et artistique, documents et annexes) à l'adresse suivante :

**Pouvoir Organisateur de l'IMEP
Rue Henri Blès, 33A
5000 Namur**

La liste des emplois vacants et les annexes sont disponibles sur le site de l'IMEP : www.imep.be